

SOCIÉTÉ

societe.union@sonapresse.com

Justice : le point des avancées sur les revendications des magistrats

Issa IBRAHIM
Libreville/Gabon

La ministre en charge de la Justice, Erlyne Antonela Ndembet-Damas, a convié hier le bureau du Syndicat national des magistrats du Gabon (Synamag) conduit par son président Germain Nguema Ella à une réunion d'information sur les avancées des revendications à l'origine de la grève initiée le 15 décembre 2022 dans l'ensemble des juridictions du pays. Au nombre de ces revendications le texte relatif à la carrière du magistrat et les dotations en véhicules de service qui ont connu

une avancée significative. En effet, la garde des Sceaux a informé ses interlocuteurs de ce que la procédure d'achat auprès des concessionnaires retenus par la Direction générale des marchés publics est arrivée à terme et que le secrétaire général du ministère et l'Inspecteur général des services judiciaires disposent déjà desdits véhicules. Concernant le statut des magistrats, elle leur a indiqué qu'il a été présenté en conseil interministériel du vendredi 13 janvier 2023, après examen par le secrétariat général du gouvernement. Le texte devant par la suite faire la navette entre le Conseil d'État, le Conseil des ministres, le Parlement avant promulgation par le président

de la République. Tout en se réjouissant du suivi de leur dossier par la ministre de la Justice et des avancées enregistrées à ce jour, le président du Synamag a indiqué au membre du gouvernement que les magistrats vont lever leur mouvement de grève lorsque les véhicules de service seront mis à leur disposition et que les textes portant statut du magistrat auront connu une avancée substantielle au niveau du Parlement. Au ministère de la Justice l'on fait savoir que le dialogue entre la tutelle et le Synamag n'a jamais



Photo: DR

Un moment d'échange hier entre le bureau du Synamag et la garde des Sceaux.

été interrompu. La mise au point de ce mardi 17 janvier 2023 était l'occasion indiquée au bureau du Synamag d'en informer l'ensemble des magistrats sur l'évolution de leurs revendications.

Enfance en difficulté : l'association "L'Aurore" lève des fonds

Sveltana NTSAME NDONG
Libreville/ Gabon

SOLIDARITÉ à l'enfance abandonnée et orpheline. C'est sous ce sceau que l'association "L'aurore" a organisé, samedi dernier dans une structure hôtelière de la commune d'Owendo, un gala de bienfaisance au profit des orphelins et des enfants abandonnés. Placée sous le thème " Un enfant heureux dans une société solidaire ", cette manifestation qui coïncidait également avec la célébration du 6e anniversaire de ladite association, visait selon sa présidente, Annie-Flore Mfoula-Nghangy, " à lever des fonds pour soutenir matériellement et ou financièrement les activités des structures d'accueil d'orphelins implantées à Libreville et

Akanda. Notamment Arc-en-ciel, SOS Mwana, AEODA ". Concours d'art oratoire des différentes tranches d'âge des pensionnaires desdits orphelinats et remise des prix aux lauréats, coupure symbolique du gâteau d'anniversaire et prestations musicales de plusieurs artistes ont constitué les moments forts de cette rencontre riche en couleurs. Consciente, en effet, que le phénomène lié aux enfants abandonnés est une réalité désormais beaucoup plus présente dans notre société, et reconnaissant les efforts fournis par l'ONG "L'aurore" sur le terrain depuis 2007, la maire d'Owendo, par ailleurs marraine de la cérémonie, a saisi cette occasion pour encourager les uns et les autres à " ne rien ménager pour faire face à ce phénomène".



Photo: SNN

Lauréats du concours d'art oratoire, membres du bureau de L'aurore et des invités au terme de la soirée.



CAISSE NATIONALE DE SÉCURITÉ SOCIALE

ADMINISTRATION PROVISOIRE

COMMUNIQUÉ

Portant paiement des prestations familiales sur toute l'étendue du territoire national via l'établissement E.D.G. S.A.

La Caisse nationale de sécurité sociale informe ses bénéficiaires des prestations familiales habituellement payés dans les Agences, que le règlement de l'échéance du 4e trimestre 2022 débuté le 10 janvier 2023 se poursuivra jusqu'au 31 janvier 2023, via les établissements financiers ci-dessous indiqués.

AGENCE	ETABLISSEMENT DE PAIEMENT
Libreville	EDG Derrière- L 'Hôpital

INTERIEUR DU PAYS

AGENCE	ETABLISSEMENT DE PAIEMENT
Lambaréné Port-Gentil	BGFI
Ndjolé Koulamoutou Lastourville Moanda Franceville Makokou Oyem Mouila Tchibanga	EDG

Notre ambition: mieux vous servir

Fait à Libreville, le 16 janvier 2023
L'ADMINISTRATION PROVISOIRE

2070, Avenue Georges Damas Akoka, Batavia • BP : 194 Libreville • Gabon Tél : (+241) 011 79 12 00 • Fax : (+241) 011 74 64 25 • Centre d'appels : 162 • Service écoute client et plaintes : 161 • www.cnss.gp • facebook : caissenationaledesecuritesocialegabon-officiel